

Mairie de Beynac
29 rue de la Croix des Combes
87700 Beynac

DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/09/2025
Reçu en préfecture le 22/09/2025
Publié le
ID : 087-218701506-20250916-202515-DE

N°2025/15 EN DATE DU 16/09/2025

Le Conseil Municipal de Beynac s'est réuni en session ordinaire, le 16 septembre 2025 à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 28 août 2025, sous la présidence du maire, Madame Marie-Claude BEYRAND.

Nombres de conseillers

En exercice 13
Présents 10
Excusés 1
Absents 2

Résultat du vote

Votants 11
Exprimés 11
Pour 11

Marie-Claude BEYRAND, Philippe TRAMPONT,
Suzanne LAUTRETTE, Jean-Louis CONSTANT, Marie HEBTING,
David DU BOUCHERON, Suzanne DITLEBLANC, Patrice COTTAZ,
Gilles MARIAUX, Antoine DURAND.

Excusés :

Anthony RICQ donne pouvoir à Patrice COTTAZ

Absents :

Ludovic DUHAIN, Nicolas MOUSNIER

Madame Suzanne LAUTRETTE a été désignée secrétaire de séance.

LOCATION DE CHAISES ET TABLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant la nécessité de fixer les modalités de location des chaises et tables appartenant à la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité :

Article 1 – Objet

La mise à disposition de chaises et de tables communales est autorisée uniquement pour les habitants de la commune.

Article 2 – Tarifs

- Chaise : 1€ l'unité.
- Table : 5€ l'unité.

Article 3 – Dégradations

- Toute table cassée sera facturée 150€.
- Toute chaise cassée sera facturée 50€

Article 4 – Exécution

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera affichée et transmise au contrôle de légalité

La secrétaire de séance
Suzanne LAUTRETTE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;
Le Maire, Marie-Claude BEYRAND

Affichée :
Transmise le :

